



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

suicide

Question écrite n° 35306

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet souhaite appeler l'attention de M. le secrétaire d'État aux personnes âgées sur le problème du suicide des personnes âgées. En effet, plus de 3 000 personnes âgées se suicident chaque année dans notre pays, plaçant la France en tête des pays européens confrontés à cette situation douloureuse. L'une des principales causes du suicide chez nos aînés est un état dépressif alimenté par le sentiment d'abandon, de solitude, un état qui reste souvent inaperçu par l'entourage proche et que le personnel médical non formé peut interpréter comme le symptôme d'une maladie incurable telle Alzheimer. Elle souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement compte prendre pour faciliter le dépistage de l'état dépressif des personnes âgées, une manière des plus efficaces pour prévenir les tentatives de suicide. - Question transmise à M. le ministre de la santé et de la protection sociale.

Texte de la réponse

Chaque année, en France, 160 000 personnes font une tentative de suicide et 11 000 en meurent. Le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les 15-24 ans et la première cause de mortalité chez les 25-34 ans. Il croît progressivement avec l'âge, et de manière plus marquée chez l'homme que chez la femme (notamment entre 15 et 40 ans, puis entre 65 et 95 ans ou plus). Les sujets âgés payent le tribut le plus lourd de la mortalité suicidaire. La France fait partie des pays ayant un taux élevé de suicides chez les personnes âgées : on compte 3 000 décès chez les plus de 65 ans dont plus des deux tiers concernent les hommes. Au regard de ces données, le ministère de la santé a, dès 1998, mis en oeuvre une politique de prévention du suicide déclinée aujourd'hui dans la stratégie nationale d'actions face au suicide. Cette dernière s'appuie sur la conférence de consensus de 2000 sur la crise suicidaire qui définit des bases scientifiques communes et validée facilitant un meilleur repérage des situations de crise. La stratégie nationale d'actions face au suicide (2000-2005) comporte quatre axes principaux : favoriser la prévention ; diminuer l'accès aux moyens de suicide les plus létaux ; améliorer la qualité de la prise en charge des personnes en mal-être et des familles ou proches de suicidants ; mieux connaître la situation épidémiologique. En 2004, un des axes prioritaires de la stratégie nationale porte sur des actions de formations à la crise suicidaire destinées à un public pluridisciplinaire concernant également les professionnels de santé et les personnels intervenant dans les maisons de retraite. La diminution du nombre de décès par suicide figure parmi les objectifs inscrits dans le projet de loi relatif à la politique de santé publique. Or la morbidité psychiatrique des personnes âgées est mal connue et les diagnostics sont rendus difficiles par les fréquentes comorbidités somatiques et l'expression de plaintes liées au vieillissement. Afin de combler pour partie l'absence de données statistiques et scientifiques, une enquête épidémiologique en population générale sur les besoins de soins en santé mentale sera prochainement réalisée dans quatre régions (Alsace, Haute-Normandie, Ile-de-France et Rhône-Alpes). Cette étude devrait contribuer à obtenir des éléments d'informations visant à conserver et améliorer la santé mentale des personnes âgées. Enfin, un plan dépression, actuellement en cours d'élaboration, devrait également contribuer à la prévention du suicide notamment chez les personnes âgées.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35306

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : personnes âgées

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 mars 2004, page 1763

Réponse publiée le : 29 juin 2004, page 4989